

PROTECTION SOCIALE

Vos démarches à réaliser

Un nouvel accord collectif de groupe sur la Protection Sociale - Santé & Prévoyance a été signé le 25 février 2022 par l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives au niveau du groupe Airbus en France.

Ce nouveau régime obligatoire entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2022.
En fonction de votre situation personnelle, vous devrez indiquer vos choix auprès de l'organisme IPECA avant le vendredi 30 septembre.

PROTECTION SOCIALE

IPECA

UNE VIE À VOUS PROTÉGER

RÉGIME SANTÉ

Soins courants, hospitalisation, optique, dentaire...

RÉGIME PRÉVOYANCE

Incapacité, invalidité, décès

A partir du 1^{er} juin et avant le vendredi 30 septembre

ACTION À RÉALISER :

→ **Choix de l'option famille ou isolée**

Sans choix de votre part, l'option isolée sera appliquée par défaut à partir du 01/10

Sur votre espace privé IPECA :

www.ipeca.fr

Rubrique : Mes garanties ⇒ "Ma cotisation famille"
Adhérer en ligne à la couverture famille.

A compter du 1er octobre, votre nouvelle carte de tiers payant sera disponible sur votre espace privé IPECA



ACTIONS À RÉALISER :

→ **Désignation des bénéficiaires**

→ **Choix option décès**

Sans choix de votre part, les bénéficiaires légaux* et la garantie décès la plus avantageuse s'appliquent.

*Bénéficiaires légaux : par ordre prioritaire : conjoint, enfant(s), ascendant(s)

Depuis votre espace privé IPECA :

www.ipeca.fr

Rubrique : Mes bénéficiaires ⇒ "Prévoyance"
Télécharger le formulaire "désignation bénéficiaire" ou "choix option décès".

Documents à retourner par voie postale à :
IPECA PRÉVOYANCE
Service Affiliations
5 Rue Paul Barruel 75740 Paris cedex 15

Un courrier explicatif vous sera adressé avec votre bulletin de salaire de juin. Il contiendra :

- le détail de la nouvelle couverture santé & prévoyance
- les démarches à réaliser
- les contacts IPECA

Vos délégués CFE-CGC sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Obtenez toutes vos informations santé et prévoyance avec l'application MyIPECA

Cette application vous permet :

- ⇒ d'être informé(e), à tout moment, de vos remboursements santé et décompte prévoyance
- ⇒ d'avoir à portée de main votre carte de tiers payant qui vous suivra dans tous vos déplacements
- ⇒ d'envoyer vos pièces administratives en 1 clic grâce à la fonction « envoyer un document »



MyIPECA